

OBJET **REGIE AFFAIRES FUNERAIRES**
AFFECTATION DU RESULTAT 2012

L'exécution du Budget 2012 des cimetières et du crématorium de la Commune telle qu'elle ressort du compte administratif pour ce qui est de l'Ordonnateur d'une part, et du compte de gestion du receveur municipal pour ce qui est du comptable d'autre part, fait apparaître un excédent cumulé de 19 288.14 euros en section d'exploitation.

Compte tenu des besoins propres de la régie pour le financement de ses actions et en prévision des baisses des recettes, il vous est proposé de vous prononcer sur l'affectation suivante du résultat précité :

- Financement des charges d'exploitation 3 288.14 euros
- Diminution des recettes d'exploitation -16 000.00 euros

Conformément à l'instruction Budgétaire M4, il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

OBJET **REGIE AFFAIRES FUNERAIRES
AFFECTATION DU RESULTAT 2012**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le rapport N°13/3-12 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Marylise ISIDORE, 16^{ème} Adjointe, présenté au nom de la Commission Affaires Générales/Entreprise municipale ;

Sur l'avis favorable ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

*9 votes par abstention
(dont 2 votes par procuration)*

pour

<i>M. Dominique FOURNEL, Mme Carmen ALLIE, Mme Maryse TROTET, M. Jean-Michel BARDIERE, M. René-Paul VICTORIA, Mme Claudine CHEFIARE et Mme Raziah LOCATE</i>	<i>autres élus présents et mandatés</i>
--	---

Autorise l'affectation au budget supplémentaire 2013 du résultat de l'exercice 2012 au Budget Annexe :

* Section d'Exploitation / Article 002 19 288.14 euros HT.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20130629-13312-1b-DE
Date de réception préfecture : 12/07/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
10/07/2013


Gilbert ANNETTE